



Association Pôle Végétal Loire Maine

[acteur-49-4](#)

Personne référente:

Alexandre LEROYER, président

Adresse Email:

virginie.bourau@maine-et-loire.chambagri.fr

Téléphone du référent:

0241967739

document_ressource:

 [Dossier de présentation APVLM 15sept2016_0.pdf](#)

Domaine(s) d'action du projet:

Emploi, développement économique et modes de travail
Gouvernance, démocratie locale et participation citoyenne

partenaires:

Associations
Collectivités
Entreprises
Autres partenaires

Le projet est-il multi-sites ?:

non

Les finalités du projet et ses grands objectifs. Les besoins auxquels il répond:

Suite à une démarche prospective sur le devenir de cette zone, horticulteurs et maraichers de ce territoire ont opté pour un scénario co-construit avec les partenaires reposant sur 5 objectifs : - la compétitivité et transmission des entreprises, - la mutualisation de moyens de production, - des mutualisations logistiques et commerciales, - protection et aménagement du foncier agricole, - enfin la promotion de la zone et communication sur ses activités. Ainsi, pour porter ce projet d'une seule et même voie, les acteurs ont constitué l'association Pôle Végétal Loire Maine (APVLM), composée aujourd'hui de 24 entreprises du territoire. Sur cette base, une convention de 2 ans a été signée entre l'association APVLM, les communes de Sainte-Gemmes-sur-Loire et des Ponts-de-Cé, la Communauté urbaine d'Angers-Loire-Métropole, Floriloire (syndicat mixte rassemblant des professionnels de l'horticulture) et la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire.

Description du projet:

Le caractère novateur de ce projet tient à : - une démarche qui a fédéré des productions du territoire. - une approche participative qui a mobilisé tous les producteurs de la zone (ateliers de travail concernant la prospective et le programme d'actions) - un partenariat avec les collectivités (communes, agglomérations) afin de favoriser la co-construction du projet. - un projet qui associe les acteurs économiques : Chambre d'agriculture, Bureau Horticole régional, Végépolys... Ce projet porté par les producteurs et leurs partenaires est construit autour des 5 finalités (précitées). Pour chacune d'elles, un certain nombre d'actions ont été conduites ou sont en cours de mises en œuvre. Après un an d'officialisation, plusieurs actions ont été menées : 1- Pour la compétitivité et transmission des entreprises : des Audits stratégiques d'entreprises Un dispositif régional (« FRAC ») permet de financer des audits stratégiques d'entreprises à hauteur de 80%. Il a été proposé aux entreprises de la zone le souhaitant de s'engager dans cette démarche avec : - réalisation d'audits individuels (et confidentiels) de type « analyse stratégique » permettant un diagnostic plus approfondi des entreprises de la zone et du conseil individuel, - définition de « passages obligés » pour tous les audits afin de pouvoir valoriser collectivement certains enseignements des audits : identifier des besoins ou problèmes identiques qui peuvent avoir des solutions collectives, - et enfin selon les demandes, une priorité pourra être donnée à l'accompagnement des entreprises à céder. Une réunion d'information était organisée le 18 septembre 2015 pour présenter le dispositif et la démarche aux adhérents de l'association, en présence de la Chambre d'agriculture, du BHR et du Comité d'expansion. 2 adhérents ont manifesté leur intérêt pour le dispositif : une entreprise maraichère et une entreprise horticole. Les entreprises approchant de la transmission seront relancées en fin 2016. 2- Mutualisations moyens de production : l'étude d'un raccordement à un réseau de chaleur La question des coûts énergétiques constitue un enjeu importants pour les productions horticoles sous abris. Dalkia, société gérante de la chaufferie Biowatt située à proximité de la zone horticole et maraichère, a sollicité l'association, via Chambre d'agriculture en août 2015 sur l'éventuelle existence de débouchés « chaleur » en période estivale sur la zone horticole et maraichère. Une visite de la chaufferie et trois rencontres entre l'association et Dalkia ont déjà eu lieu pour présenter la démarche et apporter une première approche technico-économique. Les membres de l'association sont intéressés par un réseau chaleur sur la zone à deux conditions : que Dalkia puisse fournir de la chaleur également été comme hiver et que la fourniture d'énergie soit au moins aussi intéressante financièrement qu'aujourd'hui. Dans un premier temps, le raccordement le plus réalisable et rapidement serait celui des Ponts de Cé avec un projet d'envergure estimé à près de 3 millions d'Euros. Les entreprises intéressées se sont engagées auprès de Dalkia à poursuivre les estimations pour affiner les montants d'investissement et le cadre juridique du projet puis rechercher des subventions. 3. Mutualisations logistiques et commerciales : le positionnement de l'association sur l'avenir de Floriloire Floriloire est un espace qui regroupe : une vingtaine d'entreprises spécialisées en horticulture (amont et aval de la filière), les collectivités locales des Ponts-de-Cé et de Sainte-Gemmes-sur-Loire et le Conseil Départemental de Maine-et-Loire. Il rassemble des entreprises du végétal (amont et aval de la filière), outil indispensable au

développement et fonctionnement de la filière. Il est géré par un syndicat mixte. Le Conseil Départemental a souhaité se retirer de la structure et dissoudre le syndicat mixte. La communauté urbaine s'est dite éventuellement prête à reprendre en charge une partie de ses activités, à condition que les professionnels de la zone se positionnent collectivement sur l'avenir de Floriloire et proposent un projet, notamment en matière de mutualisation commerciale. Le Conseil d'administration de l'association s'est positionné par courrier en juin 2015 sur sa volonté d'un maintien de FLORILOIRE et en s'engageant vers une réflexion d'optimisation logistique.

4. Protection et aménagement foncier : vers une Z.A.P et un aménagement parcellaire Afin de préserver et conserver le potentiel foncier de la zone, l'association a enclenché une démarche de demande de classement en Zone Agricole Protégée auprès des collectivités territoriales concernées par courrier (mars 2016), conformément aux orientations du SCOT et du PLUi. L'association a également rencontré les élus pour des échanges et elle est actuellement en attente de retour de la communauté urbaine. Le diagnostic agricole lors de la démarche prospective avait fait apparaître le besoin d'avoir un travail pour une meilleure cohérence des parcellaires des entreprises. Afin de déterminer la meilleure stratégie un travail de recensement des propriétaires fonciers a été réalisé. Cette zone de 510 ha appartient à plus d'une centaine de propriétaires, induisant une forte complexité pour gérer collectivement des échanges parcellaires. L'association souhaite privilégier des échanges de baux (plus simple à mettre en œuvre) : soit en réunion collective ou en RDV individuel, un choix qui sera fait en conseil d'administration après la réalisation d'un premier exemple pour expertise, Pour 2017 et en partenariat avec la SAFER, un projet de gestion de réserve foncière sera mise en place.

5. Communication et promotion - Présentation de la démarche dans le cadre d'un séminaires Terres en ville (juillet 2015) - Conférence de presse (24 juin 2015) Pour officialiser la phase de mise en œuvre du projet et la création de l'association, la presse locale et la presse nationale spécialisée ont été invitée à une conférence de presse, le 24 juin 2015 sur l'entreprise Froger Fleurs. Elle a donné lieu à de nombreux articles - Présence de l'association au SIVAL (janv. 2016) et au Salon du végétal (mars 2016) L'agence de développement d'Angers-Loire-Métropole et les membres de l'association exposants ont fait la promotion de la zone horticole avec la production d'un 4-pages expliquant les enjeux et les actions du projet. - Pour 2017, il est envisagé des actions similaires sur les événements d'Angers, d'ouvrir les portes des entreprises pour promouvoir la zone et de créer des supports Web pour faire la promotion de la zone et contribuer à l'installation de nouveaux acteurs économiques des filières horticoles et maraichères.

Les éléments clefs du projet:

La mise en place de nouveaux services

La rencontre de nouveaux publics

Le recours à de nouveaux modes de faire (nouvelles pratiques

Le recours à de nouveaux modes de faire (nouvelles pratiques, nouveaux usages)

Autre
